

## Les mesures agro-environnementales Territorialisées (MAET)

### Un dispositif pour soutenir financièrement les agriculteurs dans la reconquête de la qualité de l'eau

Depuis 2007, les agriculteurs ont la possibilité de contractualiser les MAET. Ce dispositif d'aides est réservé aux viticulteurs et agriculteurs exploitant des parcelles dans les zones où la qualité de la ressource en eau est dégradée ou vulnérable. Les parcelles du bassin versant de Guebwiller\* sont donc éligibles pour ce dispositif.

La Chambre d'agriculture du Haut-Rhin et le SIPEP de Merxheim Gundolsheim sont « opérateurs » pour proposer ces aides, financées par l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Ces mesures encouragent notamment les agriculteurs à réduire les quantités d'herbicides utilisées sur leurs parcelles. L'objectif est une réduction de 40% en 5 ans des doses d'herbicides appliquées en Grande culture.

\*Liste des 22 communes : Merxheim, Gundolsheim, Osenbach, Soultzmatz, Westhalten, Bergholtz, Bergholtzcell, Buhl, Issenheim, Jungholtz, Hartmannswiller, Guebwiller, Lautenbach, Lautenbach Zell, Linthal, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach Zell, Soultz Haut-Rhin, Wuenheim

**René TSCHANN, agriculteur à Soultz Haut-Rhin, cultive des pommes de terre, du colza, du maïs et du blé.**



R. TSCHANN présente un pied de Nyger, une interculture reconnue comme un bon piège à nitrate et une bonne couverture du sol.

Dès 2007, R. Tschann s'engage dans un contrat MAET sur 62 ha soit plus de 70% de ses parcelles cultivées. Son leitmotiv c'est anticiper plutôt que subir : « déjà pour l'atrazine<sup>1</sup>, j'avais cessé de l'utiliser 2 ans avant son interdiction ».

#### La réduction de l'utilisation d'herbicides

« Concernant les traitements du maïs, j'ai déjà presque atteint l'objectif prévu pour 2012. Avec les conseils techniques des conseillers de la Chambre d'agriculture, je me suis familiarisé avec le calcul de réduction de doses. Je contrôle mieux les mauvaises herbes grâce à la rotation des cultures et à l'alternance des substances actives. »

#### La lutte biologique dans les champs de maïs

« Avec les insecticides chimiques, je détruisais les pyrales (la larve attaque les tiges) mais également les insectes utiles comme les coccinelles.

Aujourd'hui, on fait confiance aux trichogrammes<sup>2</sup>, la pose des larves est rapide, ça fait un peu marche populaire ! » L'utilisation des trichogrammes est une alternative aux insecticides efficace et écologique.

#### Les MAET, un dispositif pour réduire la pollution de l'eau par les nitrates

À l'automne, la couleur marron qui règne habituellement sur les terres nues vouées aux cultures printanières est remplacée par des tonalités de vert synonymes de nouvelles plantations. R. Tschann va au-delà de l'engagement préconisé par les MAET, en cultivant plus de 1/3 de sa surface cultivée en CIPAN (Cultures intermédiaires Pièges à Nitrates) avec différentes plantes : Nyger, moutarde, moah et des radis avec des racines pivotantes idéales pour aérer le sol.

« Outre leur rôle de piège à nitrates, ces plantes garantissent un sol vivant, abritent la faune et me permettent de limiter mon apport en azote au printemps. »

#### « Agriculteur ce n'est pas un métier, c'est une passion »

R. Tschann surveille de près ses cultures et opte pour un travail de précision pour limiter les intrants chimiques. Avec l'aide de la Chambre d'agriculture, il n'hésite pas à expérimenter de nouvelles techniques. « Cette année, en utilisant un stimulateur de défense naturelle à base d'algue, j'ai divisé par 2 les traitements fongicides<sup>4</sup> pour une même efficacité et sans surcoût pour toutes mes parcelles de pommes de terre. »

R. Tschann pratique la prestation de service, notamment pour le désherbage des céréales. En s'engageant dès 2007, il a aussi convaincu deux de ses clients de contractualiser les MAET. L'un de ses employés souhaiterait également pouvoir bénéficier de ces aides, « malheureusement » son exploitation est à Wattwiller et donc non-incluse dans le secteur des MAET.

Dans le Haut-Rhin plus de **1600 hectares de grandes cultures** sont engagées en réduction d'herbicides.

Pour en savoir plus, contactez Nicolas Jeannin à la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin.  
Tél : 03.89.20.97.81

<sup>1</sup>L'atrazine est un herbicide interdit depuis 2003 en agriculture.

<sup>2</sup>Les trichogrammes sont des guêpes de toute petite taille qui ont la particularité de parasiter les oeufs de la pyrale et de les détruire

<sup>3</sup>Les fongicides détruisent les champignons.